



Nuisance de construction entrainant perte chiffre d'affaire

Par **mattis bruno**, le **04/10/2017** à **13:40**

Bonjour,

je gère un société à l'IS qui loue des appartement à la semaine (LMP).

J'arrive à l'équilibre financier de justesse, mais voila que l'été prochain un voisin va construire en face de chez moi, à 5 m un chalet tout l'été.

La grue tournera au dessus de chez moi, ... impossibilité de louer.

Je vais donc perdre tout le chiffre d'affaire et me demande (je suis encore dans les 2 mois des recours) si je peux me faire dédommager ma saison légalement pour par ex nuisances entrainant perte de chiffre d'affaire, mise en péril de société....Car je vais en effet être très mal financièrement et risque de " couler"...

Merci pour votre aide,

cdt

Bruno